

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56-452-1934 Réduction de salaires.

n° 56-452-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 452 du 31/07/1934

Date de publication
6 juillet 1934

Date du numéro
31 juillet 1934

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de Mahmoud Ramadan, dactylographe au Gouvernement, qui était de 1,000 francs, a été réduit à 800 franes à compter du 1er juillet 1934.